VOUS ÊTES FONCTIONNAIRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR EN ILE DE FRANCE



MINISTÈRE De L'INTÉRIEUR

DEVENEZ PROPRIETAIRE GRÂCE AU PTZ MI*

PROFITEZ DU PRÊT À TAUX

www.csf.fr/ptzmi

* Prêt à Taux Zéro du Ministère de l'Intérieur



Numéro Azur 0 810 06 5000 Coût d'un appel local depuis un poste fixe



CRÉDIT SOCIAL DES FONCTIONNAIRES Association Services aux adhérents

CRÉSERFI Établissement financler du CSF Caution / Crédits CSF ASSURANCES Sté de courtage d'assurance du CSF Assurance des personnes et des prêts

PROGRETIS Sté de Conseil en Gestion de Patrimoine. Epargne, Piacements, Prévoyance Le Ministère de l'Intérieur souhaite faciliter la première accession à la propriété de ses fonctionnaires exerçant leur activité en lle-de-France.

Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique du logement définie et conduite par la Direction Générale de la Police Nationale.

Pour la huitième année consécutive, le Ministère de l'Intérieur a attribué le marché de service relatif à l'assistance et à la gestion du dispositif à CRÉSERFI, l'établissement financier du Crédit Social des Fonctionnaires.



DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Ce prêt au TEG annuel fixe de 0%** est un prêt immobilier complémentaire, sans intérêt à verser par le fonctionnaire, pour la période pendant laquelle l'agent est affecté en région lle-de-France. Le coût du crédit est pris en charge par le Ministère de l'Intérieur.

L'assurance des emprunteurs liée au prêt à taux 0%** est prise en charge par le Ministère de l'Intérieur⁽¹⁾.

L'assurance des emprunteurs est une assurance limitée à la durée du prêt 0%**, qui garantit le remboursement de celui-ci en cas de décès, d'incapacité et d'invalidité (en fonction du taux de couverture et de la formule choisie).

QUI SONT LES BÉNÉFICIAIRES DU DISPOSITIF ?

Les ménages pouvant bénéficier de ce prêt doivent remplir les conditions ci-après :

- ne pas avoir été propriétaires de leur résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'offre de prêt.
- ne pas être occupants d'un logement de fonction.

Les bénéficiaires du prêt à taux 0%** du ministère de l'intérieur doivent satisfaire, au jour de l'offre de prêt par l'établissement de crédit, à toutes les conditions suivantes :

- être fonctionnaire titulaire de l'État.
- justifier d'une ancienneté de 3 ans révolus d'affectation en Île-de-France, après leur titularisation. (La durée durant laquelle les agents ont été élèves ou stagiaires de l'administration n'est pas prise en compte).
- être en position administrative d'activité au sein du ministère de l'intérieur au sens de l'art de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 article 32. Cela inclut :
 - les agents du ministère affectés au sein des juridictions administratives ;
 - les personnels civils issus de la gendarmerie nationale qui justifient d'un arrêté d'intégration dans un des corps du ministère de l'intérieur en application de la loi 2009-971 du 3 août 2009 et du décret n° 2010-234 du 5 mars 2010 fixant les conditions de détachement sans limitation de durée et les conditions d'intégration de certains personnels civils du ministère de la défense dans les corps correspondants du ministère de l'intérieur ;
- être affecté administrativement en lle de France.
- être à plus de 5 ans de l'âge statutaire de départ à la retraite du corps auquel l'agent est rattaché pour sa gestion administrative.
- ne pas avoir déjà bénéficié d'un prêt à taux zéro du ministère de l'intérieur.

DURÉE DU DISPOSITIF

La durée du prêt est de 7 ans. Le taux d'intérêt est à 0%** pour toute la période d'amortissement du prêt.

PLAFONDS DE RESSOURCES ET MONTANTS DU PRÊT À TAUX 0%** teg annuel fixe

Nombre de personnes du ménage ⁽²⁾	Revenu fiscal de référence	Montant du prêt 0%** du Ministère de l'Intérieur
1	31 250 €	18 000 €
2	43 750 €	22 000 €
3	51 907 €	30 000 €
4	62 176 €	35 000 €
5 et plus	73 604 €	35 000 €

Le revenu fiscal pris en compte est celui de l'avant-dernière année précédent celle de l'offre de prêt.

COMMENT CONSTITUER UN DOSSIER (3) ?

Prenez un rendez-vous dans l'un des points-rencontres ou des agences d'Ile-de-France, en téléphonant au :



ou connectez vous sur : WWW, CSF, FR/PTZMI





- (1) Le Ministère de l'Intérieur prend en charge le coût de votre assurance pour une quotité de capital garanti de 100% maximum sur deux emprunteurs.
- (2) Au sens du code général des impôts
- (3) Dans la limite du budget attribué dans la loi de finances pour 2012.



Anne, âgée de 27 ans et Louis de 29 ans, décident d'acheter pour leur première acquisition un pavillon dans le département du Val de Marne.

Anne est professeur des écoles

et Louis est gardien de la paix.



A ce titre, Louis bénéficie du Prêt à Taux Zéro %** du Ministère de l'Intérieur.

En fonction du nombre de personnes du ménage, ils bénéficient d'un montant de 22 000€. La durée du PTZ MI est de 7 ans.

Ils remboursent 261,90 € de mensualités sur 84 mois.

TEG annuel fixe du prêt du Ministère de l'Intérieur de 0,86% (FMG et assurance inclus). Le coût total du crédit est de 22 672,76 € dont participation aux frais de garantie de 220€, et coût total par personne de l'assurance Décés, Invalidité, Incapacité obligatoire de 452,76€.

L'assurance du PTZ MI de Louis est prise en charge par le Ministère de l'Intérieur.

POUR OBTENIR UN RENDEZ-VOUS

dans l'un des 18 points-conseil ou l'une des 9 agences d'Ile-de-France, en téléphonant au :



Dans le cadre du PTZ MI, un droit d'entrée au Crédit Social des Fonctionnaires **vous est offert**, soit une économie de 11 €. Devenez cotisant et profitez de tous les avantages et services sélectionnés pour vous, pour seulement 22 € par an et par famille.

** Hors frais d'adhésion au Fonds Mutuel de Garantie (FMG) et à l'assurance.

Le Ministère de l'Intérieur souhaite faciliter la première accession à la propriété de ses agents exerçant leur activité en lie de France. Dans le cadre d'un marché public, CRESERFI, l'établissement financier du Crédit Social des Fonctionnaires, a été désigné. Le prêt à taux 0% TEG annuel fixe du Ministère de l'Intérieur est un prêt immobilier distribué par CRÉSERFI (SA au capital de 56 406 136 € - RCS Paris B 303 477 319 - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - N°CRIAS 07022577 consultable sur www.orias.th et son partenaire prêteur <u>EDEL</u> (siège social : 5 avenue Marcel Dassault - Parc de la Plaime - 8P 5806 - 31505 Toulouse - SNC au capital de 40 095 000 € - RCS Toulouse B 306920109).

Utemprunteur d'un crédit immobilier dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonné à l'obtention du prêt. S'il n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes perçues. Conformément à la loi, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.

CRÉSERFI intervient en qualité d'intermédiaire de crédit non exclusif de plusieurs établissements de crédit. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit, sans agir en qualité de préteur. Crédit Social des Fonctionnaires, association loi 1901 - sièce social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313

CSF Assurances - SARL de courtage d'assurances au capital de 450 000 € siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09 - RCS Paris 322 950 148 - N° ORIAS 07 008 834 consultable sur www.orias. fr - Garantie financière et assurance de responsabilité civile conformes aux articles L512-6 et L512-7 du Code des assurances.

PROGRETIS - SARL de courtage d'assurances au capital de 5 000 000 € - siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - N° ORIAS 09 050 053 consultable sur www.orias.fr.



MINISTÈRE De L'Intérieur